Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Subsahariennes
Rete sindacale migrazioni mediterranee e sub-sahariane
Mediterranean Subsaharan Migration Trade Union Network
Red Sindical Migraciones Mediterráneas Subsaharianas
الشبكة النقابية للهجرة ببلدان المتوسط وجنوب الصحراء

RSMMS

DES DEFIS SPECIFIQUES, UN IDEAL PARTAGE, UNE LUTTE COMMUNE

Stratégie du collectif 2022-2025

Plan d'actions 2022-2023

Version finale

1. Introduction & orientations stratégiques
2. Perspectives et priorités régionales
   A. Région Europe
   B. Région Nord Afrique
   C. Région Afrique de l'Ouest
3. Feuille de route 2022-2023

Avril 2022

INTRODUCTION

Depuis la 5ème assemblée générale du RSMMS qui s'est déroulée à Tunis en juillet 2019, la crise sanitaire a fait basculer une partie des populations dans la pauvreté et a engendré une **explosion des inégalités partout dans le monde**. Les conditions de vie sociale et économique se sont détériorées et continuent de se dégrader pour de nombreux travailleurs nationaux en Europe, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne.

Les **conséquences sont démultipliées pour les migrantes et les migrants** qui se voient exposées d'une manière plus forte aux abus, aux violations et à l'exploitation. La pandémie due à la COVID 19 a rendu encore plus difficile et plus dangereux le parcours migratoire et de nombreux travailleurs migrants installés de longue date ont été très précarisés. Un **processus d'invisibilisation** qui compliquent l'intervention des acteurs et livrent les hommes et les femmes aux mains d'organisations criminelles qui les manipulent, les exploitent, les rançonnent et les mettent en danger de mort. La détermination des migrants et des réfugiés à faire aboutir leurs projets d'accéder à une vie meilleure multiplient les drames et sous l'effet de la répression des Etats, **la violation de leurs droits fondamentaux est banalisée tout au long de leur parcours migratoire**.

L'approche sécuritaire repose sur les promesses faites par l'Union Européenne de lutter contre les réseaux maffieux. Cependant, les trafiquants continuent pourtant de prospérer et sous un couvert vertueux, cette politique aggrave encore plus les dangers pour des migrants. L'écart entre les discours et la réalité du changement opéré n'est pas traité, étouffé par l'extrême politisation et l'instrumentalisation du dossier migratoire. **La situation ne cesse de se détériorer et contredit les choix politiques opérés**.

Les syndicats sont, dans le cas de la migration, directement confrontés aux effets d'un **phénomène qui est, par définition, de nature transnationale**. La migration fait l'objet d'un discours permanent manipulé à des fins électorales qui contribue à alimenter des conflits et rivalités entre travailleurs migrants et nationaux. Les risques d'érosion du droit du travail et d'une dérégulation du marché du travail ne sont pas suffisamment traités car les choix opérés relèvent principalement des ministères de l'intérieur. Le **manque de cohérence entre les politiques migratoires et les politiques nationales de l'emploi** nuit à l'efficacité des politiques et à leur mise en œuvre. Le nouveau paradigme relatif aux canaux de migration régulière offre néanmoins depuis peu une jonction entre politiques migratoires et politiques de l'emploi.

L'élaboration et le suivi des accords bilatéraux restent une exclusivité gouvernementale et un outil de négociation diplomatique pénalisé par une **faible approche participative vis à vis des partenaires sociaux**. L'interdépendance de nos régions est principalement consacrée dans une logique de coopération pour freiner les arrivées aux frontières de l'Europe et éviter la saturation des centres de détention, **relayant au second plan les considérations liées aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui structurent la mobilité humaine**. Les pays de l'Union Européenne accentuent la fermeture de leurs frontières et l'absence d'une politique commune fait du pacte européen sur la migration et l'asile, **un outil ayant pour unique vocation de normaliser des pratiques d'expulsions et de refoulement**.

Par ailleurs, l'adoption du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté par la 73ème assemblée générale des Nations Unies en 2018, n'a pas eu d'effets significatifs sur les politiques migratoires de la plupart des pays d'accueil de transit et de départ et ne semble pas infléchir la tendance lourde du traitement sécuritaire de la migration. **Les murs se sont multipliés et la militarisation des frontières et les moyens affectés continuent de s'accentuer.** La liberté de circuler est entravée dans des régions d'Afrique prônant pourtant un modèle de libre circulation similaire à celui de l'Europe. Les répercussions prennent la forme de difficultés supplémentaires pour des populations déjà en situation de forte précarité. Dans ce contexte, **les femmes et les enfants, sont de**

plus en plus concernés par la mobilité et sont de plus en plus exposés à des d'abus et des drames en Méditerranée, en Atlantique, dans le désert, et au cœur des sociétés des pays des trois régions.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Au Nord comme au Sud, la tâche est évidemment complexe mais l'enjeu reste le même : promouvoir l'approche multi-acteurs et la gouvernance participative, gage d'un meilleur équilibre entre considérations sécuritaires, économiques, sociales, environnementales et humaines.

Décloisonner le dossier migratoire pour l'aborder dans sa transversalité exige une coopération et une coordination entre acteurs de pays d'origine, de transit et d'installation, afin de peser collectivement dans le processus et contribuer à une gouvernance migratoire plus respectueuse des droits. Les organisations membres du RSMMS renouvellent donc leur engagement à coordonner la protection des travailleurs et travailleuses vulnérables ; quel que soit leur nationalité et statut, et contribuer à installer l'agenda migratoire au sein du mouvement des travailleurs.

La coopération transnationale et transrégionale entre les syndicats membres du réseau a multiplié les actions et a permis de mobiliser un plus grand nombre de syndicalistes autour des questions des droits des migrants. Le renforcement de l'adhésion et l'affiliation des travailleurs et travailleuses étrangères restent néanmoins un défi structurel pour la plupart des syndicats de salariés des trois régions dont l'engagement relève principalement de noyaux de militants et militantes au niveau local.

Plusieurs organisations syndicales ont développé en fonction des possibilités locales, des campagnes de sensibilisation et des actions d'assistance syndicale structurées dans les localités à forte présence de main d'œuvre étrangère, en Afrique de l'Ouest et du Nord et aussi en Europe du sud. La multiplication de ces réponses de terrain permet de développer une réflexion syndicale transrégionale précieuse qu'il est nécessaire de valoriser. Il s'agit de dénoncer les dérives des politiques étatiques et de constituer une réelle force de propositions en termes de réformes. La question migratoire doit prendre en compte les conditions de vie et de travail des populations nationales selon les réalités et des régions d'appartenance. L'inclusion des travailleurs sans papiers, des migrants et leurs familles présentes sur le territoire, en articulant les défis de l'économie informelle et de la protection sociale, constitue une condition indispensable pour le développement de réponses durables porteuses de droits.

En outre, les expériences syndicales pilotes menées ces dernières années démontrent que la thématique migratoire, par son caractère transversal et la place importante qu'elle occupe dans les relations entre Etats, devrait permettre le renforcement de son rôle de partenaire social. La revendication de mettre en place des canaux de migration régulière est à même de répondre aux exigences d'une approche basée sur les droits, à une meilleure protection des migrants et à la promotion d'un dialogue inclusif, et ce dans les pays d'origine et de destination. Il en va de même pour la portabilité des droits qui favoriserait les retours dans de bonnes conditions des migrants dans leur pays d'origine. Ces outils de régulation sont un moyen institutionnel d'établir un dialogue entre les partenaires sociaux des pays d'accueil et d'origine et constitue un levier potentiel de bonne gouvernance, gage d'un véritable co-développement et de progrès social sur les deux rives de la Méditerranée.

Nous savons tous que la pression sécuritaire exercée sur les routes migratoires engendre le détournement des flux sans pour autant les stopper. Cette répression multiplie les tragédies invisibles et rend de plus en plus inaccessibles les victimes pour les acteurs sociaux et humanitaires en Afrique et en Europe. Les syndicats se doivent de communiquer davantage avec leurs adhérents et l'opinion publique sur les contradictions des politiques migratoires en vigueur, source de chaos et de violence. La coopération syndicale et l'unité d'action doivent à la fois permettre de sensibiliser aux risques

auxquels s'exposent les candidats à la migration irrégulière depuis les pays d'origine, particulièrement les femmes et les enfants, de protéger et d'assister les travailleurs dans le cadre de leurs relations de travail, tout en valorisant les initiatives locales en faveur de l'intégration des populations migrantes. Ces efforts doivent également contribuer à recentrer les débats sur les effets dévastateurs du modèle de développement dominant et les inégalités croissantes engendrées par les politiques néolibérales.

Les organisations membres du RSMMS estiment qu'il faut en finir avec une politique migratoire basée sur la confrontation entre l'Afrique et l'Europe, qui nie le droit fondamental des personnes à quitter un territoire. Ce droit à la migration volontaire reste primordial. Seule une politique basée sur les conventions internationales : (n°97, n°143), les recommandations qui s'y rattachent : (n°86, n°100, n°151), la convention internationale du 18 décembre 1990 et le Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières, adopté lors de la 73ème séance de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 18 décembre 2018, peuvent définir les fondements d'une politique migratoire régulière et régulée. Dans cette perspective, les organisations syndicales insistent sur une collaboration renforcée des structures syndicales régionales de la Confédération syndicale internationale, la Confédération syndicale européenne, ainsi que les fédérations internationales, tout en puisant dans le modèle migratoire entre pays d'Asie.

*

* *

Sur la base du contexte présenté, les syndicats membres du RSMMS réajustent la stratégie du collectif autour des 4 piliers suivants :

1. L'assistance et la prise en charge des travailleurs migrants dans les structures syndicales et la documentation relative aux violations auxquelles sont confrontés les travailleurs, en particulier les femmes migrantes ;
2. L'implication coordonnée des syndicats membres dans les mécanismes de dialogue social relatifs à l'établissement d'accords bilatéraux de main d'œuvre et de sécurité sociale ;
3. La multiplication des dialogues politiques et la convergence d'actions pour l'accès des travailleurs migrants non documentés à leurs droits fondamentaux ;
4. La dénonciation auprès des opinions publiques des contradictions des politiques actuelles et la sensibilisation aux dynamiques structurant la mobilité humaine.

PERSPECTIVES REGIONALES

La situation des travailleurs migrants vis-à-vis des réglementations nationales, leur accès aux besoins essentiels, leur situation économique, diffèrent d'une région à l'autre et à l'intérieur de ces espaces, d'un pays à l'autre. Les priorités sont donc articulées en fonction des spécificités régionales, de l'engagement des syndicats au niveau national et la capitalisation des actions menées par nos membres sur le terrain.

Le collectif capitalise un premier cycle stratégique 2017-2021 qui a permis une meilleure compréhension des réalités auxquelles sont confrontés les syndicalistes et les populations migrantes dans chaque région. Il a mis en commun un savoir-faire syndical acquis par l'expérimentation sur terrain d'actions de solidarité et de soutien et la production d'une documentation relayant des plaidoyers collectifs.

Sur cette base, les membres ont choisi des priorités pour chaque région et identifié des possibilités de développer une solidarité transnationale afin d'assumer collectivement les défis de la mobilité humaine.

LES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

Les impératifs économiques face à la demande insatisfaite du marché du travail dans les pays d'Europe, le vieillissement de la population avec les défis par la prise en charge de la population âgée, constituent des éléments fondamentaux pour décloisonner le débat autour de la mobilité humaine et des droits des travailleurs. Le mouvement syndical européen reste néanmoins divisé sur ces questions et la solidarité avec les travailleurs migrants est rendu possible principalement grâce à des noyaux de militants appartenant à certaines localités et secteurs d'activités.

L'Europe est une destination. Rendre plus difficile la vie des travailleurs irréguliers en multipliant les tracasseries administratives ou en faisant peser sur eux le risque d'une expulsion ou d'un enfermement, produit un véritable gâchis social en freinant leur intégration et en alourdissant le travail des administrations et des acteurs qui leur viennent en aide. Ces mesures se révèlent incohérentes et disparates et découlent de la prise en compte de considérations contradictoires. D'un côté, elles tiennent compte de l'hostilité d'une partie de la population envers les migrants et d'un autre côté, elles doivent répondre aux besoins d'entreprises en manque de salariés.

La domination du Ministère de l'intérieur dans le traitement du dossier migratoire en Europe a maintenu à l'écart tout mécanismes de dialogue social sur ces questions. Dans la plupart des pays, la responsabilité des acteurs associatifs et syndicaux est limitée à un rôle palliatif sur le territoire national, en bout de chaîne, sans être en mesure d'interagir sur les facteurs de précarisation des travailleurs nationaux et étrangers.

Confrontés à des discours xénophobes repris par de nombreux représentants politiques et par certains gouvernements, les membres de la Commission Européenne ont concentré leurs efforts ces dernières années autour de politiques visant à rendre encore plus difficile l'arrivée des migrants en Europe, leur installation et leur vie quotidienne. Toutes les tentatives faites pour s'accorder sur des mesures communes ont échoué. En dehors de la protection des frontières extérieures assurée principalement par l'agence FRONTEX, il n'existe pas une politique migratoire commune à l'Union Européenne. Le Pacte Européen sur la migration et l'asile, qui a pour ambition de lutter contre le trafic des migrants, repose en fait sur un contrôle encore plus sévère des frontières et n'apporte pas de réponses durables à la question centrale de la migration régulière.

Les canaux de migration régulière restent très faibles et profitent uniquement aux emplois qualifiés. La main d'œuvre non qualifiée est cloisonnée dans sa condition de réservoir de travailleurs sans papiers, répondant à moindre frais aux besoins économiques. Faute de moyens affectés à l'inspection du travail, les travailleurs sont livrés au bon vouloir des employeurs peu scrupuleux. Dans ces conditions, seulement une infime minorité des candidats à la migration peuvent entrer de façon régulière en Europe. Ces contradictions installent une lecture utilitariste des travailleurs et portent le risque d'une logique de droits à géométrie variable et une érosion du droit du travail.

Lors des épisodes de confinements, de nombreux travailleurs migrants et plus particulièrement ceux en situation irrégulière ont perdu leurs emplois et ceux vivant dans des foyers, sévèrement touchés par le virus. Cette situation qui prend la forme d'un cercle vicieux, a rendu plus difficile l'assistance de ces travailleurs, a réduit les options qui leur sont accessibles et rallongent les délais des procédures au bon vouloir des politiques et des calendriers électoraux. Les procédures de régularisation, lorsqu'elles existent, sont très lourdes aussi bien pour les agents des services publics que les militants.

La Commission Européenne met aussi tout en œuvre pour externaliser ses frontières en concluant des accords avec des pays tiers afin que ceux-ci empêchent les candidats à la migration en Europe d'y accéder. Cette approche a entraîné des conséquences désastreuses, livrant les migrants dans les pays d'origine et de transit à la violence des Etats et à des organisations criminelles, augmentant les risques de mortalité.

La réponse reste dominée par une logique de retour plutôt qu'un traitement social et économique. Néanmoins, nous faisons le constat d'avancées telles que le Plan d'action contre le racisme, le nouveau Plan d'action contre la traite des personnes et le Plan d'action sur l'intégration et l'inclusion. Bien que critiquables et insuffisants, ces cadres d'actions offrent aux syndicats des leviers complémentaires qu'il est nécessaire d'articuler pour enrichir la politique migratoire européenne.

Même si le rejet des travailleurs migrants dans les pays de l'Union Européenne apparait encore comme une idée qui imprègne fortement les débats politiques, les opinions publiques restent partagées. Loin de la position craintive et répressive des gouvernements centraux, de nombreuses collectivités locales prennent des initiatives favorisant l'intégration des migrants et développent des pratiques alternatives porteuses de progrès social pour la communauté et les individus qui la composent.

Les axes de travail prioritaires des syndicats membres européens

Il est indispensable de multiplier les espaces de dialogue pour que les syndicats européens soient en mesure, en tant que partenaire social, de contribuer à construire un cadre juridique et politique favorable à l'inclusion sociale et économique des travailleurs migrants en Europe.

La principale réponse actuelle à une migration sûre et ordonnée reste de multiplier les canaux de migration régulière, en activant ou en créant des conventions de main-œuvre et de sécurité sociale, au niveau bilatéral ou multilatéral. Les organisations syndicales des pays d'accueil et de départ

devraient être associées à la négociation des accords de main d'œuvre et créer des ponts solidaires avec les organisations syndicales des pays d'origine par le biais des mécanismes participatifs du dialogue social. Ce rôle actif permettrait d'obtenir des accords plus proches des besoins et des réalités quotidiennes des travailleurs migrants.

Il est par ailleurs urgent de lutter contre le travail dissimulé et de sortir les travailleurs migrants des griffes des organisations criminelles qui les exploitent. La question du modèle économique du secteur agricole européen constitue dans cette perspective un enjeu central.

Sachant que les possibilités d'obtenir un titre de séjour sont très variables d'un pays à l'autre, il est important également d'identifier les modes de gouvernance existants, les modalités appliquées et les revendications portées par les organisations syndicales au niveau national. Cette démarche alimenterait l'objectif final de convergence à l'échelle européenne des textes définissant le droit du séjour des étrangers originaire des pays tiers. Mener des actions transnationales au niveau européen et développer les échanges de bonnes pratiques entre organisations syndicales européennes, en y incluant la Confédération européenne des syndicats, augmenterait les chances de succès.

L'un des principaux défis est l'accès des travailleurs en situation irrégulière à leurs droits. Régulariser les millions de travailleurs migrants qui travaillent et vivent au sein de l'Union Européenne dans des conditions précaires constitue un élément central d'un traitement basé sur les droits. Cette démarche dépendra de l'engagement d'un nombre suffisant de syndicats européens et la capacité du mouvement syndical à établir des alliances avec les autres acteurs de la société civile pour peser sur les décideurs.

Le fait de venir en aide aux migrants ne suffira pas à convaincre les dirigeants de changer de politique. Face à une parole xénophobe dominante dans les discours des responsables politiques, il s'avère urgent de développer dans nos pays un mouvement important dénonçant les effets pervers, l'impasse des politiques actuelles auprès de l'opinion publique. Contribuer à recentrer le débat sur le co-développement et les enjeux que posent le modèle économique dominant à l'échelle de nos sociétés est urgent et doit passer par une communication plus agressive et coordonnée.

Sur cette base, les syndicats formulent les axes de convergence suivants :

1. Promouvoir le système d'immigration régulière, sûre et ordonnée dans l'UE en renforçant l'implication des syndicats dans l'élaboration des canaux de migration de main-d'œuvre par le biais des mécanismes de dialogue social nationaux et transnationaux.
2. Travailler sur une harmonisation des règles concernant le séjour des étrangers dans chaque pays de l'union Européenne et sur les possibilités de régulariser les travailleurs sans papier
3. Assister les travailleurs migrants dans le secteur agricole, quand ceux-ci sont sous la coupe d'organisations criminelles et sont employés sans être déclarés
4. Populariser les actions d'intégration des migrants menées par des villes petites ou grandes ou des acteurs locaux de la société civile
5. Promouvoir auprès des adhérents et des opinions publiques une lecture plus proche des réalités et plus critique des dérives des politiques migratoires des Etats

LES PAYS DU MAGHREB

Les pays d'Afrique du Nord constituent la première frontière au Sud de l'Europe et sont exposés à la fois à la pression migratoire provenant des pays d'Afrique et celle exercée par leurs propres ressortissants au départ. L'incapacité du bloc européen à établir une politique migratoire commune autre que le refoulement, a accentué la prolifération de politiques de non accueil et fait du dossier migratoire un outil de négociation dans le cadre de la coopération et l'aide au développement. La réponse sécuritaire constitue le principal outil de régulation des flux migratoires et prend la forme d'un colmatage de brèches.

Nous pouvons dire aussi que la mise en place de législations sur l'asile dans les pays du Sud est désormais perçue comme une stratégie européenne visant l'externalisation des frontières sous couvert de progrès sociaux et démocratiques. Un constat regrettable qui prive les sociétés maghrébines de réformes, pourtant revendiquées de longue date par les sociétés civiles de la région.

Depuis des années, les pays du Maghreb ne sont en effet plus seulement des pays de départ ou de transit pour les travailleurs migrants mais sont devenus, de façon structurelle, des pays d'accueil.

La population y est jeune et le chômage touche principalement les jeunes diplômés. La crise économique réduit les possibilités et élargit les pans de l'économie informelle. Aussi, privés de perspectives d'avenir, de nombreux jeunes restent tentés par un projet migratoire.

En même temps, une autre réalité caractérise la mobilité humaine, la migration des compétences qui elle, se porte bien. Les marchés de l'emploi des pays européens aspirent les profils à « forte valeur ajoutée » pour satisfaire leurs besoins en main d'œuvre. A ce titre, le départ de milliers de médecins, de personnels soignants ou d'informaticiens, entre autres, vers l'Europe, affaiblit durablement le développement des pays d'origine et prend la forme d'une véritable fuite des cerveaux et des jeunes.

Malgré ce cadre difficile, de nombreux travailleurs migrants venus principalement de l'Afrique de l'Ouest se sont fixés dans ces pays, occupant comme en Europe des emplois précaires, dangereux et peu rémunérés. Le marché du travail régulier reste en effet ouvert au compte-gouttes aux africains subsahariens. Si certains d'entre eux ont pu être régularisés lors d'actions exceptionnelles comme celle menée en 2013 au Maroc, ils restent pour la plupart sans titre de séjour et sans espoir d'être régularisés. Dans un contexte économique et social difficile, leurs conditions de vie et d'emploi peut apparaitre encore plus difficile qu'en Europe.

Pourtant, des secteurs subissent une offre d'emploi non satisfaite dont se détournent les jeunes maghrébins. Les employeurs ont recours aux travailleurs migrants irréguliers pour satisfaire leur besoin, principalement dans les secteurs des services domestiques, la restauration et le bâtiment. Les Etats de la région agissent pour la plupart comme si la présence des communautés migrantes n'était pourtant qu'éphémère et bloque la machine institutionnelle, musèlent le législateur, réduisant au minimum l'accès aux droits. Un processus d'isolement qui rend moins accessible les populations migrantes, engendre des pratiques arbitraires et déresponsabilise les Etats vis-à-vis des populations présentes sur le territoire.

Dans ces conditions, le dialogue effectif pour une meilleure gouvernance des politiques migratoires tarde à se développer, privant les migrants d'un possible statut leur permettant de circuler et de travailler en toute sécurité.

L'engagement des syndicats s'est renforcé ces dernières années avec une prise en charge du dossier migratoire par plusieurs organisations de la région. Même si les difficultés restent importantes, cet engagement offre de nouvelles alternatives pour renforcer le dialogue multi-acteurs sur ces questions et impulser des réformes politiques et réglementaires. La coopération syndicale a permis de multiplier

les espaces d'accueil et d'information destinés aux migrants et de capitaliser des expériences abouties en termes de collecte de données liées aux violations de droits que subissent les travailleurs et travailleuses migrants. Dans cette perspective, la coopération sud-sud constitue un enjeu aussi important que celui sud-nord pour lutter contre la désinformation, venir en aide aux victimes et contribuer à l'établissement de canaux de migration légaux.

Les axes de travail prioritaires des syndicats membres maghrébins

Permettre aux travailleurs migrants d'accéder à un emploi décent reste un parcours très incertain en l'absence d'un droit protecteur et d'un processus de régularisation balisé par une approche multi-acteurs.

La multiplication des contacts avec les travailleurs migrants permettrait de mieux connaître leurs besoins et de définir une liste de revendications. Des lieux d'assistance accessibles aux migrants ainsi que des campagnes syndicales pour aller à leur contact sur les lieux de travail (sur la base de l'expérience italienne et sénégalaise des syndicats de rue) constituent les deux piliers de l'approche. Ces actions de solidarité doivent permettre aux syndicats de collecter des données dans une perspective de travail en mesure de valoriser la contribution syndicale vis-à-vis de l'environnement institutionnel, renforcer le dialogue sur la base de données probantes et identifier des mesures concrètes pour réduire les situations de vulnérabilité des migrants.

En termes de transfert de compétences, d'information des communautés en aval et en amont du parcours migratoire, la mise en place de bureaux d'organismes para-syndicaux ayant pour fonction l'assistance et l'aide juridique concernant la portabilité des droits, diverses expériences bilatérales ont permis de confirmer le potentiel qu'offre la coopération syndicale transrégionale au Maghreb.

En termes de dynamique nationale, coordonner les efforts entre les acteurs qui interviennent en faveur des travailleurs migrants reste un objectif central pour mobiliser les forces de changement. Nous sommes témoins d'une diversification des profils des personnes qui tentent la traversée, qu'ils soient nationaux ou étrangers, incluant de plus en plus des familles et des enfants. La question du genre est cruciale pour développer une approche transversale pour laquelle le mouvement féministe constituerait un moteur déterminant. Les conventions 189, relative à la protection des travailleuses domestiques et la 190, relative à la violence dans le milieu du travail, constitueraient le point de convergence et le catalyseur du processus.

Dans un contexte où mobiliser des moyens humains et financiers est limité et difficile, il est essentiel d'exploiter les programmes internationaux de coopération pour capter les fonds en faveur d'actions syndicales de solidarité avec les migrants.

Des accords de mobilité sont en œuvre et font le lien avec les marchés de l'emploi européens. Même si pour le moment exclusivement sous tutelle gouvernementale en matière d'emploi à l'international, plusieurs projets pilotes et accords pourraient offrir aux syndicats l'opportunité de se coordonner et de s'insérer dans le processus.

Sur cette base, les syndicats formulent les axes de convergence suivants :

1. Renforcer la mobilisation syndicale en faveur des migrants et structurer la collecte de données quant aux problématiques liées au monde du travail.

2. Promouvoir le système d'immigration régulière, sûre et ordonnée, principalement dans sa configuration Sud-Sud, par la multiplication des conventions de partenariats entre syndicats de pays d'origine et d'installation et l'articulation du dialogue syndical transnational.
3. Développer une approche transversale basée sur le genre pour catalyser l'engagement du mouvement syndical et associatif en vue de futures opérations de régularisation et la ratification des conventions pertinentes.
4. Promouvoir auprès des affiliés et des opinions publiques une lecture plus proche des réalités et plus critique des dérives des politiques migratoires des Etats.

LES PAYS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

En Afrique, environ deux tiers de toutes les possibilités d'emploi et de tous les moyens de subsistance relèvent de l'économie informelle. En même temps, la région ouest africaine est caractérisée par la plus forte mobilité humaine au monde avec une large majorité de migrants qui s'installent dans un des pays de la région. Cette mobilité inter-régionale est formalisée par des protocoles d'accord entre les pays membres de la CEDEAO, consacrant la liberté de circulation et d'installation. Ce constat met en perspective des défis qui exigent avant tout des réponses collectives par les pays de la région.

Le développement économique de la majorité des pays reste faible de façon structurelle et si quelques progrès peuvent être accomplis, ce développement s'avère en déphasage par rapport à l'accroissement démographique et les besoins vitaux de la population. Des zones périphériques sont très en retard dans le développement national et cette situation se traduit par des afflux massifs de populations vers des villes tentaculaires et désorganisées. L'exode rural demeure le plus grand pourvoyeur d'émigrants et les effets du dérèglement du climat dresse la menace de crises alimentaires dans les zones frappées par la sécheresse. Les populations de tous les pays de la région subissent les mêmes facteurs structurels qui obligent les personnes à quitter leur localité ou pays d'origine.

En raison des pressions exercées par l'Union Européenne, la région subsaharienne se transforme en une terre d'accueil forcée pour de nombreux candidats bloqués dans leur parcours vers l'Europe. Les autorités en place sont en effet chargées d'arrêter les mouvements migratoires vers le nord, entravant la liberté de circulation des citoyennes et citoyens au cœur même de leur région.

La fragilité des Etats et la précarité renforcent la détermination des candidats à la migration tandis que le traitement sécuritaire des flux alimente des réseaux de trafiquants. Dans ces conditions, les travailleurs migrants sont de plus en plus exposés aux abus et aux dangers. Des employeurs peu scrupuleux piègent les travailleurs migrants par des recrutements informels et en tirent profit. Ceux-ci constituent une source de revenus et sont exposés à des pratiques abusives, au racket et la corruption lors de leur parcours.

Si les statistiques officielles présentent des taux de chômage dans la région plutôt modérés, de nombreux jeunes peinent à accéder à un travail décent et suffisamment rémunéré. Le manque d'alternatives crée une mobilité d'abord régionale et dans certains cas, internationale, alimentant les flux migratoires vers le Maghreb et l'Europe. A destination des pays du Moyen Orient et du Golfe, la région est pourvoyeuse de travailleurs dans le cadre d'accords de main d'œuvre établis entre les Etats. Ces corridors constituent néanmoins pour de nombreux candidats manipulation et une désinformation par des intermédiaires véreux. Des jeunes africaines et africains sont ainsi exposés seuls à un commerce de la misère et aux travaux forcés. Certains d'entre eux meurent dans le désert, en Atlantique et en Méditerranée, dans une indifférence totale.

Les travailleurs migrants qui accèdent à l'emploi dans les pays riches voient une augmentation de leur revenu de de 6 à 15 fois. Ces gains potentiels font de la migration de travail l'un des principaux leviers de développement et de lutte contre la pauvreté dans les pays d'origine. Pourtant, ce potentiel n'est pas correctement exploité car les corridors migratoires constituent des marchés pour des agences de recrutement prédatrices qui ne font l'objet d'aucune régulation ni de contrôle. Le soutien aux victimes et l'intervention des acteurs civils restent faibles dans les pays d'origine et dans les pays d'installation, faute d'acteurs relais. Dans ce contexte, la migrante est doublement exposée, vulnérable dans sa condition de femme et dans sa condition de migrante. Ses vulnérabilités interpellent simultanément un large spectre d'acteurs et d'institutions dont la complémentarité reste à ce jour peu effective.

Cette situation représente une accumulation de défis considérables pour le mouvement syndical qui tire principalement sa force des employés de la fonction publique. Syndiquer et organiser les travailleurs du secteur de l'économie informelle, et parmi eux les travailleurs migrants, apparait comme un objectif très difficile et demandant beaucoup d'énergie. Ces difficultés sont néanmoins

partiellement surmontées par une dynamique d'unité d'actions au travers de la multiplication de plateformes nationales regroupant les principaux syndicats engagés pour la défense des droits des travailleurs migrants. Ces plateformes ont permis de mobiliser des syndicalistes et de soutenir les travailleurs dans des zones à forte concentration de main d'œuvre étrangère ainsi que dans les zones de passage frontalier. La dynamique est portée par les deux collectifs syndicaux, ATUMNET de la CSI Afrique et le RSMMS, qui couvrent ensemble la totalité des pays de la région.

Développer des partenariats articulant les moyens humains et financiers limités dont disposent les syndicats ouest africains, avec des projets de coopération internationale et de solidarité syndicale Nord-Sud, constituent dans ce contexte une condition indispensable pour peser dans le processus.

Les axes de travail prioritaires des syndicats membres ouest africains

La part prépondérante de l'économie informelle dans les pays de la région rend plus difficile la compréhension de la situation spécifique des travailleurs étrangers qui sont souvent démunis de documents administratifs. Mettre à profit la présence syndicale à l'échelle des zones concentrant un grand nombre de non ressortissants est indispensable pour rompre l'isolement des travailleurs, leur venir en aide et impulser des mécanismes de dialogue multi-acteurs et de gouvernance à l'échelle locale.

Le travail de collecte de données permettra de compenser la méconnaissance de la situation en exploitant la couverture territoriale des organisations syndicales et en renforçant la collaboration avec les associations de migrants qui constituent les principaux acteurs de soutien communautaire. Plusieurs expériences pilotes ont permis des actions de terrain concrètes comme les campagnes de sensibilisation, la mise en place d'espaces d'accueil et de dialogue, la coopération transfrontalière. Ce travail permet d'étayer des diagnostics au niveau local, dans une logique de droit du travail et de progrès social.

Une meilleure protection des travailleurs en mobilité dans la région passe impérativement par une approche régionale et le renforcement du processus d'intégration, en conformité avec les textes fondateurs liant les pays membres de la CEDEAO. La contribution des syndicats et des acteurs locaux est indispensable pour compenser la faiblesse des dispositifs nationaux de protection sociale et rendre effectif des droits communs à la population nationale et aux non ressortissants. Faire le lien entre développement et migration touche au modèle de développement promu et exige de multiplier les espaces de dialogue multi-acteurs.

Durant leurs parcours, les migrants rencontrent des problèmes souvent liés aux conditions de recrutement depuis le pays d'origine. Dans la majorité des cas, mal informés et manipulés, les jeunes africaines et africains sont trop souvent victimes de réseaux organisés qui nourrissent les drames liés à la traite et au travail forcé. La réduction de ces risques passe par une dénonciation continue de la situation et un dialogue avec les institutions pour une régulation effective des agences d'emploi privées, en conformité avec les conventions pertinentes comme la convention 181.

La mise en place d'accords de main d'œuvre bilatéraux (notamment avec les pays du Maghreb) et leur actualisation quand ceux-ci existent déjà, permettrait de mieux sécuriser les parcours et les conditions de travail des travailleurs migrants. La coopération syndicale transnationale doit dans ce cadre être accompagnée par l'activation de mécanismes de dialogue social. Les syndicats d'Afrique de l'Ouest doivent stratégiquement développer davantage d'accords de partenariats en faveur des nationaux de l'étranger. Favoriser les concertations et la coordination syndicale transnationale constitue un levier en mesure d'influencer l'agenda diplomatique des Etats, principalement entre pays appartenant au continent africain.

Toutes ces dimensions touchent d'une manière plus forte les femmes migrantes, travailleuses, mères de famille, et interpellent les mouvements associatifs et syndicaux quant à la complémentarité effective de leurs actions pour répondre à ses besoins. Ces femmes dénoncent les écarts de traitements et de salaires, la pénibilité du travail surtout pour celles sans statut, les violations et abus de droits subies lors de leurs périples et installation, dans les pays de la sous-région, au Moyen Orient et en Europe. Cette situation met en perspective la similitude de la condition de femme migrante vulnérable, face à des instruments internationaux, des législations nationales et des acteurs qui peinent à impacter les réalités. Catalyser l'unité d'actions des mouvements de femmes, associatifs et syndicaux, constitue pour les organisations membres du RSMMS une condition nécessaire pour parvenir à des résultats. A travers des expériences collaboratives et des enquêtes de terrain réalisées ces dernières années, l'ensemble du collectif s'inscrit stratégiquement sur le potentiel que constituerait une coordination civile large en Afrique de l'Ouest pour une meilleure protection des femmes migrantes et pour renforcer leur capacité de résilience.

Sur cette base, les syndicats formulent les axes de convergence suivants :

1. Renforcer la mobilisation syndicale dans les zones d'accueil et de transit, structurer la collecte de données quant aux problématiques liées au monde du travail et renforcer les mécanismes de dialogue multi-acteurs au niveau local.
2. Être parties prenantes par le biais du dialogue social dans la promotion d'un système d'immigration régulière, sûre et ordonnée, principalement dans sa configuration Afrique de l'Ouest-Maghreb et Afrique de l'Ouest-Pays du Golfe.
3. Dénoncer et sensibiliser les populations quant aux risques et abus qui jalonnent le parcours migratoire.
4. Contribuer activement à la convergence des mouvements syndical et associatif autour de la femme migrante.
5. Renforcer le dialogue au niveau régional autour d'un modèle de développement alternatif garantissant un socle de protection social et la portabilité des droits.

FEUILLE DE ROUTE 2022-2023

Sur la base de cet état des lieux, les organisations membres s'engagent à développer le plan d'activités suivant, proposé pour adoption à l'occasion de la 6ème AG du RSMMS du 05 février 2022. Les activités se décomposent en actions transversales dans lesquelles s'inscrivent l'ensemble des organisations membres, en actions concernant chaque région et en actions nationales ou bilatérales.

- **ORGANISATION ET RESTRUCTURATION DU COLLECTIF**

✓ Diagnostic de la communication formelle du RSMMS (base de données de contacts, page FB, groupe WhatsApp, bulletin d'information) et développement d'un plan de communication

✓ Mise en ligne du site web

✓ Développement d'un outil de gouvernance interne / plateforme électronique collaborative

✓ Mise en place de groupes de travail thématiques

✓ Renforcement du Secrétariat de coordination

- **PROGRAMME DE FORMATION DES POINTS FOCAUX**

✓ Fonctionnement des espaces migrants

✓ Système de collecte de données sur la situation des travailleurs migrants

- **RECHERCHE & ANALYSES**

✓ Modalités de régularisation dans les pays européens en vue de l'harmonisation des règles

✓ Etat des lieux des services d'assistance syndicale dans les trois régions (typologie, accès, couverture, ...)

✓ Enquête sur les conditions de travail des travailleurs saisonniers en Europe ;

✓ Observatoire des femmes migrantes ;

- **CANAUX DE MIGRATION LEGALE & DIALOGUE SOCIAL**

Diagnostics et implication sur une base bilatérale quant aux corridors existants :

✓ Niger-Bénin

✓ Tunisie-Côte d'Ivoire

✓ Espagne – Sénégal

- ✓ Mali - Mauritanie

- **ALLIANCES, COORDINATION & CONFERENCES**

- ✓ Modèle de développement, travail décent et accès à la sécurité sociale en Afrique de l'Ouest
- ✓ Régulation des agences de recrutement vers le Moyen-Orient
- ✓ Suivi du monitoring du GCM et convergence Asie
- ✓ Expériences locales multi-acteurs et contributions des syndicats dans l'inclusion des migrants
- ✓ Séminaire diagnostic des facteurs structurant l'exploitation des migrants dans le secteur agricole du Sud de l'Europe
- ✓ Conférence sur la femme migrante comme point de convergence des mouvements civils

- **SENSIBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE & PLAIDOYERS**

- ✓ Campagne pour dénoncer l'impasse des politiques sécuritaires des Etats
- ✓ Campagne contre le racisme
- ✓ Missions de plaidoyer auprès des instances régionales Afrique et Europe

- **ACCÈS AUX FINANCEMENTS ET PÉRINNISATION**

- ✓ Multiplication des partenariats ONG - Syndicats
- ✓ Elaboration et présentation de propositions de projets pour des appels européens, nationaux, internationaux.